

Adapter et consolider la gouvernance du PDALHPD

Objectifs : organiser la gouvernance, l'animation et le suivi du PDALHPD.

Les instances :

Le COREP : instance de pilotage et de validation co-présidée par la Préfète et le Président du Département.

► *Action* : intégrer dans ce Comité responsable les présidents des EPCI et les représentants des CCAS des villes les plus importantes du département.

Le COTEC : instance technique dont la composition et les missions doivent faire l'objet d'une réflexion.

► *Action* : apprécier la place du Grand Belfort au sein de la coordination technique du plan, en lien avec l'évolution des missions du PDALHPD introduites par la loi Egalité et Citoyenneté (ECL) du 27 janvier 2017.

Le secrétariat du PDALHPD : à répartir entre les pilotes du plan en fonction de l'organisation retenue au niveau du COTEC et du nombre de réunions à organiser.

L'animation et le suivi :

L'équipe d'animation et de suivi : instance composée essentiellement de représentants du Département, de la DDT et de la DDCSPP.

► *Actions* :

- renforcer cette équipe avec le service en charge du suivi de la politique d'hébergement ;
- répartir les attributions et les responsabilités entre les services et définir un pilote par service ou administration afin de :
 - . se coordonner avec les autres services en charge de l'action,
 - . participer à l'élaboration du bilan annuel de l'action,
 - . rendre compte de l'avancement au COTEC et au COREP.
- évaluer les actions du plan afin de les adapter et d'en proposer de nouvelles aux membres du COREP.

Les indicateurs de résultats :

- réunions des instances de pilotage ;
- réunions des groupes techniques chargés de la mise en oeuvre des actions ;
- bilan annuel de la mise en oeuvre des actions du plan.